

## RADISSON DÉPOSE LE RAPPORT TECHNIQUE 43-101 POUR LE NOUVEL ESTIMÉ DES RESSOURCES DU PROJET AURIFÈRE O'BRIEN

**Rouyn-Noranda, Québec, le 9 juin 2015 : Ressources minières Radisson inc.** (TSXV : RDS) (« Radisson » ou « la Société ») est heureuse d'annoncer qu'elle a déposé sur le site SEDAR le Rapport technique conforme aux normes NI 43-101 (le « Rapport »), qui comprend la mise à jour de l'estimé des ressources du projet aurifère O'Brien situé au cœur du camp minier Bousquet-Cadillac, au Québec. ([Voir figure 1](#))

Il n'y a aucune différence matérielle entre les résultats annoncés par la Société le 20 avril 2015 et les résultats du Rapport portant la date effective du 10 avril 2015 et daté du 3 juin 2015 sur SEDAR [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Le rapport technique est aussi disponible sur le site web de la société au [www.radissonmining.com](http://www.radissonmining.com).

### **Estimé des ressources minérales courantes des secteurs 36E et Kewagama du projet O'Brien (Teneur de coupure 3,5 g/t Au)**

Secteur	Ressources indiquées			Ressources présumées		
	Tonnes	Teneur g/t Au	Onces d'or	Tonnes	Teneur g/t Au	Onces d'or
36E	468,300	6,74	101,498	544,500	6,91	121,007
Kewagama	102,400	5,56	18,321	373,800	5,61	67,459
Total	570,800	6,53	119,819	918,300	6,38	188,466

- Les Personnes Qualifiées et indépendantes pour l'estimé des Ressources Minérales, tel que définis par 43-101, sont Pierre-Luc Richard, géo., M.Sc. et Alain Carrier, géo., M.Sc., d'InnovExplo Inc., et la date effective de l'estimé est le 10 avril 2015.
- Les Ressources Minérales ne sont pas des Réserves Minérales et leur viabilité économique n'a pas été démontrée.
- Le modèle de ressources inclus les zones précédemment nommées 36E et Kewagama. La mine historique O'Brien n'est pas incluse aux ressources car ce secteur n'était pas compilé ni validé au moment de produire l'estimé. Le modèle comporte 56 zones aurifères; dont certaines ne rencontrent pas la teneur de coupure retenue pour les chiffres finaux. Une enveloppe de dilution fut aussi modélisée, aucune ressource rencontrant la teneur de coupure retenue provienne de cette enveloppe.
- Les résultats sont présentés in situ et non-dilués.
- Les scénarios de sensibilité à la teneur de coupure sont présentés à 2,0, 2,5, 3,0, 3,5, 4,0 et 5,0 g/t Au. Les ressources officielles sont présentées à une teneur de coupure de 3,5 g/t Au.
- La teneur de coupure devra être éventuellement réévaluée à la lumière des conditions de marchés (prix de l'or, taux de change, coûts d'opération, etc...).
- Une densité de 2,67g/cm<sup>3</sup> a été utilisée pour l'ensemble des zones.
- Une épaisseur minimale vraie de 1,5 m a été appliquée, en utilisant la teneur du matériel adjacent lorsque analysée, ou une valeur à zéro si non-analysé.
- L'écrêtage (coupure des hautes valeurs) (Au) a été complété sur les données brutes et établis à partir d'une analyse par secteur (zones Ouest: 65 g/t, zones Est: 30 g/t, zone de dilution Ouest: 3,5 g/t zone de dilution Est: 4,0 g/t).
- Le compositage a été complété à partir des intervalles de forage inclus dans les solides des zones minéralisées (composite = 0.80 m).
- Les ressources ont été évaluées dans un modèle de blocs (taille des blocs = 3 m x 3 m x 3 m) à partir des forages en utilisant deux passages d'interpolation d'inverse distance au carré (ID2).
- La catégorie présumée peut être définie dans les secteurs où des blocs ont été interpolés par les passes 1 ou 2. La catégorie indiquée est définie dans les secteurs où la distance maximale au composite de forage le plus près est moins de 20 m des blocs interpolés dans la passe 1. Une reclassification locale a été effectuée afin de rencontrer les exigences de l'ICM.
- Onces (troy) = tonnes métriques x teneur / 31.10348. Les calculs ont été faits à partir d'unités métriques (mètres, tonnes et g/t). Une reclassification locale a été effectuée afin de rencontrer les exigences de l'ICM.
- Le nombre de tonnes a été arrondi à la centaine la plus près. Toutes différences dans les totaux sont dues à un effet de l'arrondissement; l'arrondissement est requis selon 43-101 afin de refléter la nature estimée des ressources.
- InnovExplo n'a pas connaissance de problématiques de nature environnementales, de permis, légales, de détention de titres, d'impôts, sociaux-politiques, marketing ou de toutes autres facteurs qui pourraient avoir un effet matériel sur les ressources

InnovExplo conclut qu'à partir de forages supplémentaires il serait probable de convertir certaines ressources présumées en ressources indiquées dans plusieurs zones du projet. À partir de cartographie géologique, de forages intercalaires et d'échantillonnages systématiques en rainures dans les ouvertures souterraines, certaines ressources indiquées seraient potentiellement convertibles en ressources mesurées

InnovExplo est aussi d'avis qu'il existe plusieurs opportunités pour ajouter des ressources au projet O'Brien soit : par l'extension de la minéralisation entre le secteur 36E et l'ancienne mine Kewagama où très peu de forages ont été complétés, l'extension en profondeur des veines aurifères dessous le secteur Kewagama, par l'exploration de secteurs subparallèles au nord et au sud des secteurs identifiés et dans la minéralisation toujours présente dans l'ancienne mine O'Brien.

Le Rapport a été produit conformément aux lignes directrices de NI 43-101 sous la supervision de personnes qualifiées indépendantes. La mise à jour de l'estimation des ressources tirée du rapport technique a été produite par Pierre-Luc Richard P.Geo, Bruno Turcotte P.Geo et Alain Carrier P.Geo de la firme indépendante InnovExplo. Yolande Bisson, ing. MBA, consultante, agit en tant que personne qualifiée pour Radisson, tel que défini par le Règlement 43-101 et a révisé et approuvé les renseignements techniques présentés dans ce communiqué.

### Résultats de l'assemblée générale annuelle

Radisson est aussi heureuse d'annoncer que les sept candidats désignés dans la circulaire d'information datée du 1<sup>er</sup> mai 2015 ont été élus à titre d'administrateurs de la Société lors de l'assemblée annuelle tenue à Rouyn-Noranda le 5 juin 2015.

L'assemblée des actionnaires était représentée en personne ou par procuration par 44,576,846 actions de catégorie A, soit 53.87% des 82,752,503 actions de catégorie A en circulation.

Compte tenu des procurations et des voix exprimées à mains levées, les résultats du vote sont présentés ci-dessous :

Administrateur	Pour	% Pour	Abstention	% Abstention
Jean-Marie Dupont	41 989 437	94.59%	2 403 000	5.41%
Luc Simoneau	41 994 437	94.60%	2 398 000	5.40%
Mario Bouchard	41 994 437	94.60%	2 398 000	5.40%
Michel Garon	44 384 437	99.98%	8 000	0.02%
Denis Lachance	44 384 437	99.98%	8 000	0.02%
Jean Dion	44 384 437	99.98%	8 000	0.02%
Marianna Simeone	44 381 187	99.97%	11 250	0.03%

### À propos de Ressources minières Radisson

Radisson est une société d'exploration minière basée au Québec. Le projet O'Brien, recoupé par la faille régionale de Cadillac, constitue le principal actif de Radisson. L'ancienne mine O'Brien est considérée avoir été le principal producteur d'or à fortes teneurs de la ceinture de roches vertes de l'Abitibi à l'époque de sa production (1 310 356 tonnes courtes à 0,448 oz/t entre 1925-1956; RPA, mai 2007).

Facebook : [Aimez notre page facebook](#)

Twitter : [@RDSPMining](#)

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.

Pour toutes informations complémentaires :

[www.radissonmining.com](http://www.radissonmining.com)

Mario Bouchard

Président et chef de la direction

☎ (819) 277-6578

✉ [mbouchard@radissonmining.com](mailto:mbouchard@radissonmining.com)

Hubert Parent-Bouchard

Directeur des finances

☎ (819) 763-9969

✉ [hpbouchard@radissonmining.com](mailto:hpbouchard@radissonmining.com)